

Compte-rendu FO Agriculture du groupe de travail MAA Action Publique 2022 du 13 juin 2018

L'enseignement agricole ne serait pas impacté par les propositions du Comité Action Publique 22. Mais les instances de dialogues sociales seraient réduites ...

Ce groupe de travail (GT) était **présidé par** Madame Valérie MÉTRICH-HECQUET, Secrétaire Générale du MAA .

FO Agriculture était représentée par Christine HEUZÉ, Jean-Claude LEBOSSÉ, Stéphane TOUZET et Gisèle VIMONT. A souligner que seule, la CGT n'était pas présente à ce GT.

En préambule la Secrétaire Générale du MAA (SG) fait un point de méthode en précisant que cette 3^{ème} réunion du GT AP2022 était programmée en tenant compte du calendrier de rendu du rapport du Comité Action Publique 2022 (CAP22) prévu initialement le 11 juin. Finalement ce rendu est reporté une nouvelle fois, de même que l'annonce des décisions gouvernementales qui n'interviendrait finalement que courant juillet !

Elle a indiqué que le MAA avait le souci d'être le plus transparent possible avec les représentants du personnel et les agents, et qu'il n'y a pas de sujet tabou. **Elle a confirmé que rien n'était décidé à ce jour** mais qu'elle a maintenant, connaissance des propositions du CAP22 pour le MAA. Elle va nous faire état de ces propositions qui sont bien à considérer comme n'étant que des propositions puis nous faire part du positionnement du Ministre sur plusieurs sujets.

Elle indique que d'ici fin juin début juillet, le MAA devra rendre sa copie concernant son **plan de transformation ministériel** (= exercice demandé par le Premier Ministre à tous les ministères).

En plus de ce GT, elle propose une rencontre en bilatéral avec chaque organisation syndicale représentative au MAA dans les 15 jours qui viennent, pour échanger plus en profondeur sur ce chantier et entendre, si elles le souhaitent, leurs éventuelles propositions

FO Agriculture déplore les reports successifs des décisions gouvernementales et souligne l'attente légitime des agents de savoir ce qu'il adviendra de leurs missions, de leur structure administrative, bref de leur avenir professionnel. Elle rappelle son communiqué du 11 juin 2018 et les questions posées :

- En quoi cette transformation de l'action publique appliquée au MAA va améliorer le service public au monde agricole ?
- Quel bénéfice pour les agents ?
- Quel sont le bien fondé, le sens et l'intérêt de cette réforme pour le MAA et ses opérateurs ?

FO Agriculture a réitéré sa demande que le Ministre lui-même vienne s'exprimer sur ce dossier à forts enjeux, devant le Comité Technique Ministériel (CTM) qui se réunira mardi 19 juin.

FO Agriculture demande également si les propositions de réforme sont accompagnées d'un chiffrage en termes d'économies réalisées, sachant que la préoccupation du gouvernement est de faire d'abord des dizaines de milliards d'économies de la dépense publique. La SG du MAA a répondu que non.

Projets concernant les missions du MAA

La SG nous expose les projets concernant les missions du MAA et précise qu'il ne devrait pas y avoir de remise en cause du périmètre des missions du MAA

CAP22 préconise de supprimer les doublons entre les collectivités et l'Etat, de mutualiser davantage notamment pour les achats publics et de développer l'externalisation

Enseignement agricole

L'enseignement agricole ne serait pas remis en cause, si ce n'est une plus grande responsabilisation des directeurs. Il sera par contre touché par les réformes de l'apprentissage et de la formation professionnelle.

Missions sanitaires

CAP22 préconise un renforcement et une augmentation des contrôles sanitaires. Le MAA considère que les contrôles ne sont pas externalisables et propose de nouvelles ressources financières pour assurer ces missions en ayant recours à un système de contribution des « contrôlés »

Gestion des aides de la PAC et FEADER

Le grand déterminant de la PAC, c'est le cadre communautaire et non CAP22. La PAC 2020 ne devrait pas apporter de changements fondamentaux. La mission de service public pour la PAC est confirmée.

CAP22 propose une recentralisation totale à l'Etat de la gestion des aides du FEADER en vue de simplifier le guichet unique.

Gestion des ressources humaines

CAP22 appelle à plus de décentralisation, à plus de mutualisation. Il préconise la création d'une grande filière administrative gérée au niveau territorial, en remplacement des corps gérés par chaque ministère.

Organisation de ces missions et positions du ministre de l'agriculture et de l'alimentation à ce stade

Les recommandations de CAP22 sont, entre autres, de renforcer la cohérence territoriale de l'action publique. Il n'y aurait probablement pas de modification au niveau régional, seul le niveau départemental serait impacté.

Le Ministre affiche sa satisfaction générale sur la consolidation des actuelles missions du MAA.

Transfert des effectifs en charge de l'instruction des aides PAC des SEA en DDT(M) vers l'ASP afin de simplifier et de rendre plus efficient le traitement des demandes et de sécuriser les procédures pour limiter les risques d'apurement par la Commission Européenne. Il s'agit aussi d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire.

La décision sur ce transfert n'est pas prise à ce jour, son calendrier de mise en œuvre n'est donc pas fixé.

Si cette option devait être confirmée, le Ministre pose cependant plusieurs conditions et points de vigilance :

- Veiller à une nouvelle organisation robuste, sans déstabiliser le système actuel,
- Maintenir le lien de proximité avec les usagers et donc maintenir les agents au niveau départemental sans obligation de mobilité ;
- Réforme nécessaire de l'ASP et de son organisation RH. L'ASP se transformerait en une nouvelle une nouvelle entité à construire.
- Les agents des SEA ne doivent pas y perdre notamment en termes de parcours professionnels et devront être accompagnés.

Actuellement 80% des agents de l'ASP sont des agents du MAA. L'opération de transfert des SEA vers l'ASP concernerait 1600 agents, il en resterait 700 sur les autres missions des SEA. Le MAA portera un plan de requalification de C en B.

Sur la recentralisation totale du **FEADER** préconisée par CAP22, le Ministre ne pense pas que ce soit possible. Il est favorable à une option plus médiane : les Régions garderaient l'Autorité de Gestion (AG) des aides financées par les Régions, l'Etat reprendrait l'AG des aides principalement financées par l'Etat. Si changement d'organisation il doit y avoir, elle ne sera mise en œuvre, de toute manière, qu'à partir de la prochaine programmation.

FranceAgriMer : à ce stade et à la connaissance de la SG du MAA, cet opérateur ne serait pas impacté par AP2022

Sur les sujets transverses : au niveau des préfectures départementales, le MAA n'est pas opposé à une plus grande mutualisation des budgets de fonctionnement et de certaines fonctions support, par contre il n'est pas favorable à davantage de déconcentration de la GRH ni à la création d'une grande filière administrative interministérielle départementale.

Autres sujets transverses abordés lors de ce GT

Rémunération au mérite : Le MAA fait valoir qu'elle existe déjà avec la modulation des primes

Evolution des CT et des CHSCT. Le gouvernement souhaite les fusionner ou faire du CHSCT une section spécialisée du CT. Le MAA serait plutôt favorable à cette deuxième option car il souhaite avoir des interlocuteurs représentants du personnel disposant des compétences spécifiques exigées et donc bien formés.

Commission administratives paritaires (CAP)

Le projet du gouvernement est d'en réduire le rôle et les prérogatives en n'y soumettant quasiment plus que les recours. Il n'y aurait plus d'examen des dossiers individuels (mobilité, avancement).

Les CAP passeraient de CAP de corps à des CAP de filière par catégorie et décentralisées. Le paritarisme serait abandonné

Le MAA souhaite conserver des CAP nationales et le paritarisme pour les CAP disciplinaires mais n'est pas opposés à des CAP qui n'examineraient plus tous les dossiers mais qui définiraient des lignes directrices et des critères nationaux pour traiter les dossiers individuels

FO Agriculture a fait connaître sa totale opposition à de telles perspectives qui conduiraient à l'arbitraire, à l'opacité des décisions, aux « petits arrangements entre amis », à l'accentuation de l'iniquité de traitement, au non respect des règles de priorité (Rapprochement de conjoint, situation de handicap, etc). Une telle évolution irait à l'encontre des intérêts des collègues et se traduirait par une réduction inédite et inacceptable du dialogue social.

Transformation numérique :

Le MAA, comme les autres ministères, est tenu de présenter un plan de transformation numérique pour :

- Faciliter et améliorer la vie numérique des usagers et poursuivre la dématérialisation,
- Faciliter les conditions de travail numérique des agents,
- Créer une sphère numérique publique agricole
- Ne développer des applications spécifiques au MAA que si elles n'existent pas déjà au niveau interministériel et aller plus loin en terme de mutualisation

Indicateurs de qualité

Il importe qu'avant 2020, tous les services accueillant du public publient des indicateurs de qualité et des enquêtes de satisfaction, en se fondant le plus possible sur l'existant, en veillant que ces indicateurs et enquêtes portent bien sur la qualité de service. Ils ne devront pas concerner la qualité de la politique publique ni bien sûr porter sur l'évaluation des agents.

En conclusion de ce compte rendu, **FO** Agriculture rappelle que l'objectif premier d'Action Publique 2022 est bien de faire des milliards d'euros d'économie sur le dos du service public et donc forcément d'en réduire la voilure.

Nous renouvelons notre demande que le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation vienne devant le CTM du 19 juin prochain pour nous expliquer ses orientations pour le MAA, pour nous démontrer en quoi le service public au monde agricole s'en trouvera amélioré, en quoi les agents y trouveront un bénéfice.

Après seulement, **FO** Agriculture se positionnera sur ce dossier qui suscite à juste titre de vives inquiétudes dans notre communauté de travail, inquiétudes que nous partageons largement.

